

A votre Santé

#15
JUN
2014

Le lien d'information des adhérents SIMETRA

Un partenariat fort et renouvelé

Chers adhérents,

La loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 est venue consacrer les services tel Simetra comme des acteurs majeurs de la santé au travail. Elle est aussi venue en changer profondément l'organisation et les modalités d'action comme les relations avec ses adhérents.

Les **visites médicales périodiques, véritables images d'Epinal de la médecine du travail**, ne sont plus qu'un des éléments qui constituent la santé au travail, tournée largement vers la prévention.

Si le chef d'entreprise est le responsable de la prévention de la santé de ses salariés, Simetra est là pour l'accompagner dans cette responsabilité, grâce **aux actions de ses équipes pluridisciplinaires, en lui apportant le suivi, les méthodes et les conseils**. Ce partenariat s'exprime par exemple dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques ou dans la réalisation des fiches d'expositions individuelles des salariés.

Cette lettre revient sur ce partenariat renouvelé par la réforme de 2011 ; elle répond à plusieurs interrogations sur notre nouvelle organisation et nos nouvelles pratiques, pratiques qui ont des **conséquences concrètes** tous les jours pour le chef d'entreprise comme pour les salariés.

Les services Simetra ont par exemple noté un **fort absentéisme des salariés lors des entretiens infirmiers**, qui sont pourtant obligatoires et complémentaires des "traditionnelles" visites médicales. Nous avons donc ici un **devoir d'information et de pédagogie**, que nous comptons bien poursuivre dans nos prochaines communications.

En tout état de cause, ce n'est qu'avec votre coopération que nous pouvons construire la santé au travail de demain.

J'en profite pour souhaiter ici la bienvenue à Céline Canton-Saint-Giron et Sabrina Guiné (infirmières en santé au travail) et Bénédicte Beyris (assistante en santé au travail), toutes trois récemment intégrées à notre association.

Je vous souhaite un bel été 2014.



Le président,
Gilles Piriou

NOTRE SITE WEB À VOTRE DISPOSITION !

www.simetra.fr

Dans nos pages d'accueil, vous pourrez trouver :

- des renseignements sur votre service de santé au travail Simetra,
- les services que Simetra propose aux entreprises du Sud Landes et du Pays Basque,
- les informations sur la prévention des risques professionnels,
- des liens vous renvoyant vers nos partenaires ou des organismes institutionnels,
- l'information à télécharger (plaquettes, dépliants, fiches pénibilité),
- les modalités d'inscription ou de pré-inscription.

Dans votre espace adhérent, vous pourrez procéder :

- au téléchargement de la déclaration d'effectifs,
- à la mise à jour de la liste des salariés,
- au téléchargement de vos factures,
- à la saisie des données permettant le calcul des factures,
- au règlement de vos factures en ligne.



DES QUESTIONS... ET DES RÉ

Vous êtes nombreux à interroger les services Simetra depuis plusieurs semaines sur les nouvelles dispositions qui régissent la santé au travail en général, et votre association Simetra en particulier.

La loi de juillet 2011 qui modifie en profondeur notre organisation est en effet complexe et difficile à interpréter pour tout un chacun.

Reviennent bien souvent les mêmes interrogations...

Voici un florilège des questions récurrentes : *quel est le nouveau rôle de la médecine du travail ? Qui sont les nouveaux intervenants de la santé au travail ? Puis-je les faire intervenir dans mon entreprise, et combien coûte leur intervention ? Que recouvre ma cotisation ? Qu'est-ce que l'entretien infirmier, et est-il obligatoire pour mes salariés ?*

Nous apportons ici quelques éléments de réponse... qui tentent d'expliquer simplement ce que change concrètement pour nos adhérents la réforme de nos métiers.

Nos services se tiennent bien entendu à votre entière disposition pour compléter ces éléments.... N'hésitez pas à les interroger !



La santé au travail, ce sont les visites médicales ?

Les missions des services de santé sont désormais définies par la loi (auparavant, il n'était question que des missions des médecins du travail).

Très longtemps identifié aux visites individuelles des salariés, **notre champ d'action est dorénavant plus large qu'auparavant, et fait la part belle à la prévention** (prévention des risques, prévention de la pénibilité, traçabilité des expositions au risque, veille sanitaire...). Ainsi, l'approche de la santé au travail

est dorénavant plus globale (amélioration des conditions de travail, maintien dans l'emploi des salariés...).

La médecine du travail est désormais organisée en équipe de santé au travail que les médecins du travail animent et coordonnent.

De nouveaux intervenants pour de nouvelles missions ?

Pour mettre en œuvre des missions aujourd'hui élargies, **nous sommes passés d'un système individualisé dévolu au seul médecin du travail à une organisation collective mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire** au sein de notre association.

L'équipe Simetra est constituée de médecins du travail, d'infirmiers(ères) en santé au travail, d'IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels - ergonomes, techniciens hygiène et sécurité, psychologue du travail), d'assistantes techniques en santé au travail et d'assistantes en santé au travail (ex secrétaire médicale).

Sous l'égide du médecin du travail, nos IPRP et nos assistantes techniques en santé au travail Simetra sont à même de mener à bien **des missions dans votre entreprise et de vous apporter des solutions** dans le cadre d'actions en milieu de travail (missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui... en lien avec le médecin du travail).

Infirmière en santé au travail

Assistante en santé au travail



Intervenant en
Prévention des Risques
Professionnels

Assistante technique
en santé au travail

A quoi correspond ma cotisation ?

Votre cotisation n'est pas liée au nombre de visites médicales. Elle correspond à une prise en charge globale en matière de prévention des risques professionnels et couvre l'ensemble des prestations fournies.

Elle s'inscrit dans une logique "assurantielle" : le montant de votre cotisation est forfaitaire, quels que soient vos besoins (variables selon les années), en terme de suivi médico-professionnel et d'action sur le milieu de travail.

Le montant de la cotisation est décidé par le conseil d'administration paritaire de Simeira.

Elle est depuis plusieurs années appelée à un taux unique de 0,31 %, appliqué aux salaires déclarés à l'URSSAF (dans la limite du plafond Sécurité Sociale), et sous réserve d'une cotisation minimale annuelle de 73 euros HT par salarié.

La cotisation comprend le suivi de l'entreprise et de ses salariés :

- le suivi-médico professionnel des salariés : visites médicales, entretiens infirmiers, actions dans l'entreprise, examens complémentaires
- l'ensemble des prestations en matière de prévention, mené par notre équipe pluridisciplinaire : analyse des risques, conseils et prévention, actions de sensibilisation, mesures physiques, aide à la réalisation du document unique...

La cotisation n'est pas liée aux seules visites médicales. Elle recouvre toutes les prestations réalisées par l'équipe pluridisciplinaire.

l'entretien infirmier : un rendez-vous obligatoire !



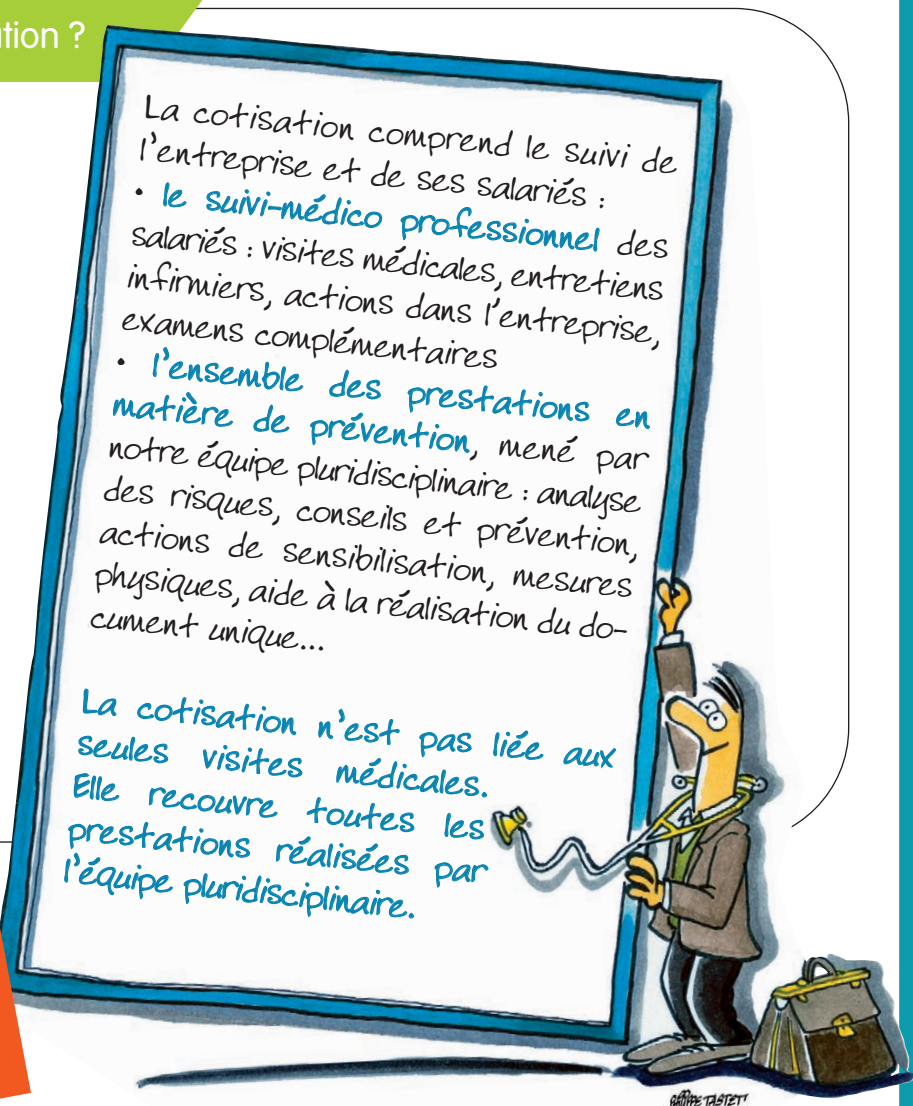
Qu'est-ce que l'entretien infirmier ? Est-il obligatoire ?

L'entretien infirmier est un **nouveau rendez-vous de la santé au travail**.

Il est conduit par un(e) infirmier(ère) en santé au travail selon un protocole établi par le médecin du travail. A la fin de l'entretien, l'infirmier(ère) **ne délivre pas d'avis d'aptitude, mais une attestation de suivi infirmier**, qui correspond à une prolongation de l'aptitude antérieure. Si une difficulté est relevée, il(elle) peut alerter le médecin du travail (celui-ci pouvant décider de revoir le salarié dans la cadre d'une visite médicale).

L'infirmier(ère) en santé au travail assure un suivi de l'état de santé du salarié, participe au repérage des risques professionnels et délivre des conseils de prévention (sur les risques professionnels, sur les équipements de protection individuelle, sur l'hygiène...). Il (elle) peut être amené(e) à réaliser des examens complémentaires.

L'entretien infirmier est obligatoire. La non présentation d'un salarié entraîne la responsabilité de l'employeur.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



C'est le 15 mai dernier que l'Assemblée Générale de votre service de santé au travail s'est déroulée dans notre siège de Donzac.

Gilles Piriou, son président, a tracé le bilan de l'année écoulée, rappelant la réforme majeure qui modifie nos métiers et notre organisation depuis la loi de juillet 2011. Un tour d'horizon du travail de nos équipes a ensuite été présenté, avec un bilan chiffré des actions menées. A ce jour, Simetra compte 7 792 entreprises adhérentes et organise le suivi médical de 56 761 salariés.

M. Damien Blandino, trésorier de l'association a présenté une situation financière stable, permettant de mettre en œuvre notre nouveau projet de service, tout en gardant comme objectif phare l'amélioration continue de nos prestations et de nos services. Enfin, Olivier Boulous, secrétaire, a présenté le rapport moral de l'association. L'Assemblée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

Une équipe

- 1 directrice
- 1 assistante de direction
- 1 comptable
- 10 assistantes en santé au travail (ex secrétaires médicales)
- 20 médecins du travail
- 4 infirmiers(ères) en santé au travail
- 2 assistantes techniques en Santé au travail (convention Iscipa Bayonne)
- 5 intervenants en Prévention des Risques professionnels (2 techniciens Hygiène/Sécurité/Environnement, 2 ergonomes, 1 psychologue du travail).

Simetra en quelques chiffres

- 7 792 entreprises adhérentes
- 55 695 salariés suivis
- 13 887 visites médicales annuelles
- 11 289 visites médicales d'embauche
- 1 227 visites médicales occasionnelles
- 4 281 visites médicales de pré-reprise et reprise
- 22 702 examens complémentaires
- 3 132 actions en milieu de travail réalisées par nos médecins et Intervenants en Prévention des Risques Professionnels
- 1 396 entreprises visitées



BIENVENUE À :

Bénédicte Beyris

Bénédicte Beyris travaille au sein de Simetra depuis mars 2014, en tant qu'Assistante en Santé au Travail (auprès des médecins Buisson-Kasparian et Rollet). Après son baccalauréat en sciences médico-sociales, Bénédicte obtient un DEUST en gestion des administrations à la faculté de Pau. Elle s'envole alors vers l'île de la Réunion, où elle travaille pendant un an à la CPAM.



De retour en Pays Basque, elle exerce ensuite pendant 8 ans chez un loueur de voiture, à l'aéroport de Biarritz. Bénédicte, originaire de Béziers, est maman de deux enfants. C'est une passionnée de couture (elle anime le blog "Alaïa Txiki"), et pratique la pelote et la natation.

Céline Canton-Saint-Giron

Céline Canton-Saint-Giron est infirmière en santé au travail au sein de Simetra depuis le 1^{er} avril dernier, dans notre agence de Biarritz. Cette Cibourienne d'origine est infirmière depuis 2004, après avoir obtenu son diplôme à Mont-de-Marsan.



Jusqu'en 2010, elle exerce ses compétences en gériatrie (à l'hôpital de Bayonne-Saint-Jean de Luz), puis travaille de 2010 à 2014 dans une entreprise de métallurgie, en tant qu'infirmière en santé au travail.

Cette maman de deux enfants, qui pratique la natation, se dit très satisfaite de son intégration dans notre équipe biarrote.

Sabrina Guiné

Sabrina Guiné est infirmière en santé au travail dans notre association depuis janvier 2014. Elle a obtenu son diplôme d'infirmière à Bordeaux (au sein de la Croix Rouge française). Après 19 ans de soins prodigués à la Polyclinique de Biarritz, elle travaille pendant 12 ans en bloc opératoire, en tant que panseuse et aide opératoire, à Saint-Jean de Luz, en ophtalmologie.



Après l'obtention de son DIUST (Diplôme Inter-Universitaire de Santé au Travail), Sabrina exerce aujourd'hui au sein de Simetra, essentiellement sur les zones de Bayonne et Anglet. Cette dynamique maman de trois grands garçons et d'une petite fille est une inconditionnelle des animaux et une fan de rugby. Elle souligne la bonne écoute des salariés qu'elle reçoit, et insiste sur le nécessaire temps à passer pour expliquer le rôle nouveau de l'infirmière en santé au travail, une fonction encore malconnue.



Directeur de la Publication : Gilles Piriou
Service interentreprises de santé au travail
38 chemin de Sabalce - 64100 BAYONNE
Tél. : 05 59 58 38 80 • Fax : 05 59 63 23 58 • www.simetra.fr